REPUBLIQUE TUNISIENNE
--*--
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
--*--

Direction Générale de la Coopération Internationale

Programme de Bourses du Gouvernement Allemand pour l'année universitaire 2017-2018

Bourses de recherche

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (La Direction Générale de la Coopération Internationale) informe que le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne met par l'intermédiaire de l'Office Allemand des Echanges Académiques « DAAD » à la disposition des étudiants et des enseignants universitaires tunisiens les bourses suivantes pour l'année universitaire 2017/2018.

1) Bourses d'un an

Ces bourses d'une durée de 7 à 10 mois seront accordées aux doctorants et aux jeunes chercheurs pour effectuer des projets de recherche ou suivre des formations dans un établissement d'enseignement supérieur ou une institution de recherche extra-universitaire en Allemagne (avec un tuteur allemand).

2) Bourses de recherche à court-terme

Ces bourses d'une durée de 1 à 6 mois seront accordées aux doctorants et aux jeunes chercheurs pour effectuer des projets de recherche ou suivre des formations dans un établissement d'enseignement supérieur ou une institution de recherche extra-universitaire en Allemagne (avec un tuteur allemand).

3) Bourses de recherche : Programmes doctoraux

Ces bourses d'une durée de 3 ans seront accordées aux jeunes chercheurs qualifiés pour effectuer un doctorat d'une manière individuelle ou suivre un programme doctoral structuré dans un établissement d'enseignement supérieur ou une institution de recherche extra-universitaire en Allemagne.

4) Bourses de recherche : Programmes doctoraux binationaux

Ces bourses d'une durée de 3 ans seront accordées aux jeunes chercheurs et doctorants qualifiés pour effectuer une partie de leur recherche en doctorat dans un établissement d'enseignement supérieur ou une institution de recherche extra-universitaire en Allemagne.

Pour plus d'informations sur les conditions d'admission, veuillez consulter le site web suivant : http://www.daad.de/miniwebs/ictunis/fr/23484/index.html

Les demandes des bourses ne peuvent être prises en considération que si elles sont soumises de manière électronique à travers le portail : www.funding-guide.de

De plus, les dossiers de candidature devront être déposés au **Bureau du DAAD à Tunis (Immeuble KOOLI, 14, rue du 18 janvier 1952, 5ème étage, Tunis-Centre Ville) et ce avant le 01 Septembre 2016**.

Une copie de dossier de candidature devra aussi parvenir à la Direction Générale de la Coopération Internationale au Ministère avant la date indiquée ci-dessus.